



LE SAVIEZ VOUS ?

En tant qu'adhérent IPECA, vous pouvez bénéficier d'une convention d'assistance pour vous ou votre entourage.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS ET PRISES EN CHARGE ?

Quelques exemples :

- **Informations - conseils - service à la personne**
 - ⇒ **Conseil santé** (un médecin Mondial Assistance répond aux questions du bénéficiaire relatives à sa santé, maladie, à son hospitalisation...).
 - ⇒ **Conseil social** (conseils et informations sur les différentes aides dans les domaines suivants : maternité, famille, emploi, maladie...).
 - ⇒ **Service à la personne** (information et mise en relation avec une société de prestation).
 - ⇒ **Information juridique, administratives et pratiques** (conseils et renseignements juridiques en fiscalité, divorce, succession, défense recours...).
- **Hospitalisation - Immobilisation à domicile - décès du bénéficiaire**
 - ⇒ **Aide à domicile** (auxiliaire de vie, aide ménagère, garde d'enfant à domicile ...).
 - ⇒ **Accompagnement psychologique** (prise en charge de 3 entretiens par téléphone et/ou remboursement de 12 séances maximum de consultation en cabinet (80€ maximum par consultation).
 - ⇒ **Aide pédagogique en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation d'un enfant.**

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE ASSISTANCE ?

- ⇒ Le salarié adhérent à l'IPECA
- ⇒ Son / sa conjoint(e)
- ⇒ Ses enfants et ceux de son / sa conjoint(e)
- ⇒ Les ascendants à charge

Retrouvez la notice de votre
Convention Assistance IPECA
ainsi que les conditions de prise
en charge en cliquant [ICI](#).

En cas d'hospitalisation, immobilisation ou décès, l'assistance IPECA n'est pas déclenchée de façon automatique. Le bénéficiaire doit en faire la démarche.

L'enveloppe de services doit être activée au plus tard :

- 3 jours après une hospitalisation en ambulatoire sans nuitée.
- 15 jours après une hospitalisation ou le début de l'immobilisation à domicile.
- dans les 3 mois en cas de décès du bénéficiaire.



Des interrogations ? Besoin d'assistance ?

Depuis la France au **01 40 25 58 12** (Appel non surtaxé)

Depuis l'Étranger au +33 140 25 58 12

Veuillez indiquer le nom et le numéro du contrat souscrit **620510**

Le numéro de l'assistance et le numéro de contrat sont inscrits au dos de votre carte de mutuelle IPECA.